



Prendre ses congés sans l'accord de mon responsable

Par **lilouxx**, le **11/04/2013** à **15:37**

Madame, Monsieur,

J'ai envoyé ma lettre de démission en lettre recommandée AR en demandant mes congés, j'ai reçu une réponse 10 jours après me refusant mes congés, prétextant la situation dans la société. Je change de région et j'ai besoin de mes congés. J'ai donc envoyé une lettre informant que je prenais mes congés quand même. Que j'avais mes priorités et qu'en changeant de région, je devais les prendre.

Je n'ai pas encore de retour.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **pat76**, le **11/04/2013** à **17:39**

Bonjour

Vous avez un préavis à effectuer et vous ne pouvez pas prendre de congés payés pendant cette période sans l'accord de votre employeur.

Votre absence pourra être considérée comme injustifiée et entraîner une procédure de licenciement pour faute grave pendant la période de préavis.